



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	6
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0



Date de convocation : vendredi 25 novembre 2022

Date d'affichage : lundi 05 septembre 2022.

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°31/2022 VALIDATION AVENANT N 2 AU BAIL DE CHASSE DU BAN DE BRAHOU**

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite, à partir de 2023, baser la révision du prix du bail sur l'indice des fermages en maintenant la révision une année sur deux.

Le Conseil municipal **à l'unanimité**, AUTORISE le Maire à signer l'avant N°2 au bail de chasse du Ban du brahou signé le 19 mai 2017.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT  
2022.12.05 11:36:42 +0100  
Ref:20221205\_111806\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire